

CM du 22 juillet 2014

Présents : CREACH Yvan, BLAMBERT Micheline, CHETAIL Maurice, ROLLAND Eric, DICO Charles, BARTHELEMY Marcel, BOURGEON Chantale, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MURERA RAVAUD Jérôme, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MICLO Damien, VIALLE Patrick.

Absents excusés : CHOURREAU Gisèle, JEYMOND Astrid, MOLARO Patricia.

Pouvoirs : CHOURREAU Gisèle ⇨ BARTHELEMY Marcel,
JEYMOND Astrid ⇨ FIORDALISI Christine
MOLARO Patricia ⇨ CREACH Yvan.

1 **Approbation du dernier compte rendu**: à l'unanimité

2 **URBANISME Présentation de la révision du PLU par Adeline REY**

Contenus, modalités, mise en œuvre :

Nécessité de définir des zones urbanisables (environ 10 ha) et privilégier des terrains dont la construction aboutira dans les 10ans.

Travaux essentiels à exécuter au cours de son élaboration : sur le PADD (plan d'aménagement et de développement durable), et l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

Un alignement avec la carte des aléas climatiques doit être fait et inclus dans le PLU.

Prévoir : 2 réunions publiques, une expo évolutive en mairie et un questionnaire en direction des habitants. Un planning sera établi sur une année au cours du prochain conseil en septembre.

Objectif version finale PLU : juin 2016.

Délibérations

1. **Chemin piétonnier maison Bellier au groupe scolaire**

Eric ROLLAND, adjoint délégué à la voirie rappelle le montant des travaux : 85 560.00 € HT soit 102 672.00 € TTC.

Il informe qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Direction territoriale du sud Grésivaudan au titre des aménagements de sécurité

Concernant la réalisation des travaux, 2 possibilités: Appel d'offre ou Utilisation des bons de commande avec la société CHAMBARD (solution à l'étude)

Demande d'autorisation du démarrage des travaux avant l'accord des subventions.

Délibération votée à l'unanimité pour l'ensemble du programme.

2. Eclairage public Maison Bellier au groupe scolaire

Eric Rolland informe que la commune souhaite demander la maîtrise d'ouvrage et l'aide financière du SEDI pour les travaux.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 17 475,00 € TTC (8624€ pour la commune) au lieu des 20000€ au budget (chiffre à vérifier)

Délibération votée à l'unanimité pour l'ensemble du programme.

3 Salle des fêtes: présentation du règlement et convention

Décision : Report de l'approbation du document pour retravailler sur la mention du but non lucratif pour les associations (Christine doit diffuser la nouvelle version)

4 Demande de Mme Christine FIORDALISI, conseillère municipale.

Mme Fiordalisi a émis le souhait d'être membre de la commission communication, tourisme, commémorations et service protocolaire, nouvelles technologies dont la responsable est Mme Patricia MOLARO, 3^{ème} adjoint.

Délibération votée à l'unanimité

Informations

1 Feu d'artifice du 24/08/2014: choix du prestataire

Choix entre 2 prestataires à devis équivalent : Le choix de Pyro Event de Vinay par la commission en charge de cette prestation.

Bon pour accord du devis en date du 10/07 .

2 Restauration scolaire: nouvelle convention 2014-2015 et tarif

La Sté Cécillion-traiteur, fournisseur de la restauration scolaire annonce une augmentation de 0,002ct le repas. Le conseil décide à l'unanimité le maintien du tarif des repas pour l'année scolaire 2014-2015 pour les familles.

Questions et infos diverses :

- La commission travaux et hydrauliques convient de se réunir pour travailler sur des solutions possibles à des problématiques d'inondation de particuliers et d'une zone du camping du Marandan en cas de très fortes précipitations.
- Demande de stockage temporaire de gravats d'une entreprise de démolition chez un particulier :

Le conseil préconise le stockage sur un autre lieu plus proche du site de démolition (Pont) afin de ne pas gêner les riverains ni endommager par des trafics intenses de camion-benne les chemins communaux concernés par l'opération.

Le Maire
et

